



M É M O R É G L O


Rappel
des bonnes
pratiques pour
la préservation
des sols
forestiers

#1

Tassement des sols : c'est assez !

Limitons le tassement des sols ! **Ses effets négatifs sur les écosystèmes forestiers sont nombreux** : phénomènes d'engorgement et d'asphyxie, ralentissement du processus de minéralisation de la matière organique, difficulté de pénétration des racines, réduction de la régénération naturelle, ralentissement de la croissance des arbres...

De 1 à 3 passages d'engins =

8  **%**

du tassement

#2

Une parcelle par sol

Identifiez les parcelles dans vos documents de gestion en les classant **selon la sensibilité de leur sol**. Un sol très pierreux sera peu sensible. Si du limon ou des argiles s'y ajoutent, alors il devient sensible. Et s'il n'y a que du limon ou de l'argile, alors la haute sensibilité de votre sol le classera dans les parcelles à risque !



Parcelle

1

Parcelle

2

Parcelle

3

#3

S'ouvrir au cloisonnement

Il est essentiel d'avoir un réseau de cloisonnements adapté, soigneusement signalé et cartographié. Idéalement, l'agencement des cloisonnements doit être en arêtes de poisson, soit 35 à 45° pointant vers les dépôts de bois. **Veillez à ne jamais circuler en dehors des cloisonnements !**

4 m :

largeur recommandée
d'un cloisonnement

18 m :

entraxe optimum



#4

À chaque sol sa période

Veillez toujours à **adapter les périodes d'intervention à la sensibilité du sol** des parcelles. La portance des sols est favorable ? Alors vous pouvez mettre en route le chantier ! Sinon, les parcelles sur sols sensibles sont à exploiter en priorité lorsque le sol est sec ou gelé en profondeur.

	Sol sec	Sol frais	Sol humide	Nappe d'eau
Sol caillouteux > 50 %	Non sensible	Non sensible	Non sensible	Très sensible
Sol sableux > 70 %	Non sensible	Non sensible	Sensible	Très sensible
Sol argileux	Non sensible	Sensible	Sensible	Très sensible
Sol limoneux	Non sensible	Sensible	Très sensible	Très sensible

 Non sensible  Sensible  Très sensible

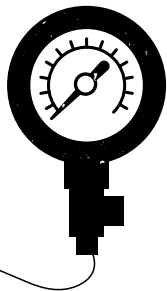
Source : guide PROSOL

#5

Ça passe sans que ça casse

L'entreprise qui intervient doit être équipée du matériel adapté au sol. Pour un sol sensible, on privilégiera toujours des **porteurs en huit roues, des tracks à tuiles ou encore des engins avec pneus larges.**

Une largeur de 710 mm par rapport à des pneus de 600 mm diminue par exemple la pression au sol de 15 %.



8 roues / 6 roues =

25 %

**de pression au sol
en moins**

#6

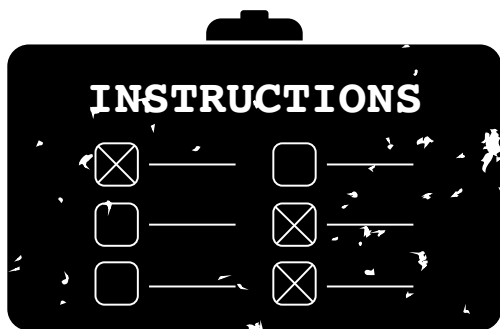
À vos marques

**1 arbre =
1 marque
de chaque
côté**



On passe trop souvent à côté : une mauvaise désignation des tiges engendre des oublis et donc des passages supplémentaires qui impactent inutilement le sol... sans compter le temps perdu ! C'est pourquoi **le marquage des arbres doit être bien visible**, notamment depuis la cabine des machines, en n'hésitant pas à faire une grosse marque de chaque côté du tronc.

#7



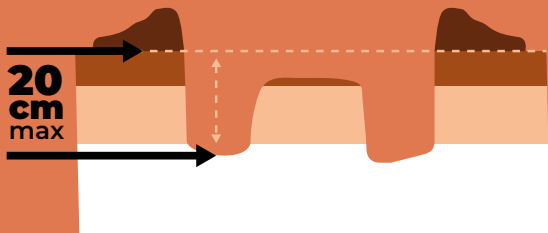
Reçu 5 sur 5

Un chantier réussi démarrera toujours avec une feuille de route claire reprenant l'essentiel des prescriptions de praticabilité : itinéraires de débardage, localisation des zones sensibles, priorisation des parcelles... Toutes les instructions relatives à l'intervention doivent être formalisées noir sur blanc sur un document contractuel signé avec le prestataire en charge de l'exploitation forestière.

#8

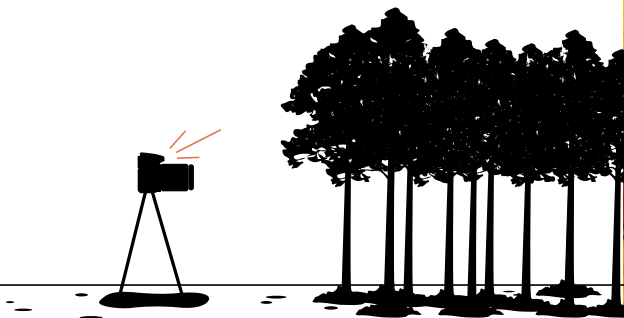
Chasse aux ornières

Le seuil d'alerte recommandé pour les ornières est de 20 cm pour les cloisonnements. Cette valeur passe à 30 cm pour les cloisonnements principaux. Dans tous les cas, **il est impératif de définir les profondeurs maximales tolérées sur les différentes zones circulées.** Dès l'apparition des toutes premières ornières dépassant les seuils d'alerte, contactez le responsable de chantier ou donneur d'ordres pour définir les mesures qui permettront d'éviter au maximum de creuser le sol.



#9

Flashez sur l'état des lieux !



Avant le démarrage des travaux, **pensez toujours à réaliser un état des lieux contradictoire.** Comme chaque chantier est différent, il vous permettra d'anticiper en repérant les zones qui exigent une organisation particulière. Et si vous n'arrivez pas à rencontrer votre interlocuteur au lancement du chantier, n'hésitez pas à prendre des photos !

#10

Un repli en cas de pluie

En cas de dégradation météo soudaine, le chantier peut vite devenir impraticable. C'est pourquoi **il est toujours préférable d'avoir un portefeuille de plusieurs chantiers** incluant des chantiers de repli dans d'autres secteurs praticables.



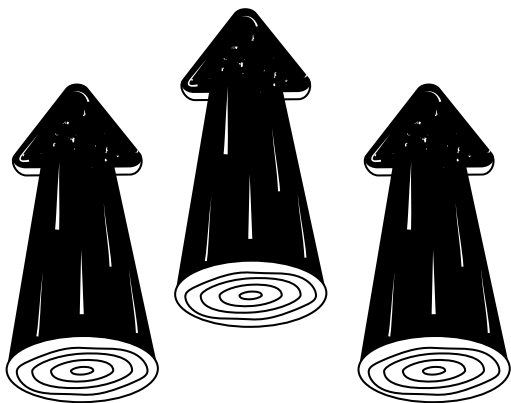
**Toujours
un chantier
d'avance**

#11

Bon sens de l'orientation

Lorsque l'abattage est manuel, **le bûche-ron doit faciliter le travail du débardeur en abattant les bois dans le bon sens.**

En orientant les bois en arêtes de poisson, il les dispose ainsi dans le sens de circulation de l'engin forestier, simplifiant et réduisant ainsi ses manœuvres.



#12

Remise en (bon) état

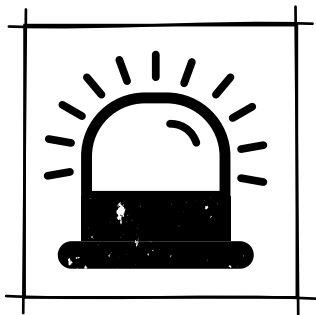


Une fois le chantier d'abattage terminé, un état des lieux final contradictoire et définitif doit être réalisé. Il s'accompagnera d'éventuelles mesures de remise en état, un simple coup de lame ou d'autres actions si besoin. **Des travaux de sous-solage peuvent être nécessaires** pour décompacter le sol et permettre de nouveau la bonne circulation de l'eau. Dans tous les cas, le mieux pour garantir la portance et la praticabilité des cloisonnements sera toujours d'éviter les ornières !

#13

Bonne re-marque

Après un chantier, il arrive que le marquage des cloisonnements initialement identifiés soit altéré, endommagé ou tout simplement effacé. Pour que le réseau puisse être lisible lors des prochaines interventions, **n'hésitez pas à marquer de nouveau les arbres en bordure de cloisonnements.**



**Marquage
toujours
visible**

#14

Chêne météo

L'eau rendant les sols forestiers particulièrement sensibles au tassement, le suivi de la pluviométrie sur les chantiers est un bon moyen d'optimiser les interventions. **Vous pouvez suivre les informations des stations météo les plus proches** des zones de travaux.



**Pluviométrie au plus près
sur les stations météo**

#15

Pause fertile

**Avancer,
même à
l'arrêt**



Mettez à profit les périodes non propices à l'exploitation forestière pour optimiser vos productions à venir. Vérification du matériel, réalisation des formations obligatoires, analyse de la rentabilité des équipements limitant le tassement des sols... **vous êtes comme la forêt : toujours en mouvement !**

MÉMO RÉGLO #2

est adapté du guide technique

« PRATICSOLS – Guide sur la praticabilité des parcelles forestières », édité en 2021 par l'ONF et la FNEDT.

FIBOIS BFC remercie les partenaires de l'amont de la filière pour leur contribution à l'élaboration de ce document.

VOS CONTACTS EN RÉGION :

FIBOIS

Bourgogne-Franche-Comté

Maison régionale de l'innovation
64A, rue de Sully
CS 77124 - 21071 DIJON CEDEX

Maison de la Forêt et du Bois
20, rue François Villon
25041 BESANÇON CEDEX

☎ 03 80 40 34 33
✉ info@fibois-bfc.fr
🌐 <https://www.fibois-bfc.fr>

ONF - Direction

Territoriale de Bourgogne-Franche-Comté

14, rue Gabriel Plançon - BP 51581
25010 BESANÇON CEDEX 3
☎ 03 81 65 78 80
🌐 <https://www.onf.fr>

CRPF de

Bourgogne-Franche-Comté

18, boulevard Eugène Spuller
21000 DIJON
☎ 03 80 53 10 00
☎ 03 80 53 10 09
✉ bfc@cnpf.fr
🌐 <https://bourgognefranche-comte.cnpf.fr>

FCBA - Direction Territoriale Nord Est

60, route de Bonnencontre
21170 CHARREY-SUR-SAÔNE
☎ 03 80 36 36 20
🌐 <https://www.fcba.fr>

PEFC

Bourgogne-Franche-Comté

Maison de la Forêt et du Bois
20, rue François Villon
25041 BESANÇON CEDEX
☎ 03 81 47 11 60
✉ contact.besancon@pefc-bfc.fr
🌐 <https://www.pefc-france.org/regions/bourgogne-franche-comte>

PRO ETF BFC

Maison de la Forêt et du Bois
20, rue François Villon
25041 BESANÇON CEDEX
☎ 03 81 41 35 18
✉ info@proetfbfc.fr

Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté

1, rue des Coulots
21110 BRETENIÈRE
✉ accueil@bfc.chambagri.fr
🌐 <https://bourgognefranche-comte.chambres-agriculture.fr>

**Pour creuser
vos connaissances**



info@fibois-bfc.fr
www.fibois-bfc.fr


PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ